



73, Nicolas Chorier 38000 GRENOBLE Tel :
04.76.29.39.21
cstg.satis@gmail.com

Agrément Préfectoral n° 13-01 - APE 9420 Z - Siret 79863225300018
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05683 38 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône Alpes

FORMATION A LA PREPARATION DU CCPCT (Certificat de Capacité Professionnelle à la Conduite des Taxis)

Programme de formation en Présentiel

Réf. 115-PRES-Prog-Soir-CCPCT

Objectif général de la formation

L'accès à la profession de conducteur de taxi est subordonné à la réussite d'un examen, comprenant des épreuves théoriques d'admissibilité et une épreuve pratique d'admission. Cet examen vise à évaluer le respect de la condition d'aptitude professionnelle requise, mentionnée à l'article L. 3120-2-1 du code des transports, qui consiste à être en capacité d'assurer dans des conditions de confort et de sécurité le transport de passagers, dans le respect des règles applicables à sa profession et à être en capacité d'informer de manière claire les passagers sur la facturation des courses. Il est organisé par les chambres de métiers et de l'artisanat.

Public visé, prérequis

Public visé	Prérequis
Toutes personnes souhaitant se présenter à l'épreuve du CCPCT, afin de devenir chauffeur de taxi.	Être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie B expiré du délai probatoire
Satisfaction stagiaires : 4,8 / 5,0 (68 avis) depuis le 25/06/21	Taux d'abandon : 0 %

Conditions d'admission

Conditions pour s'inscrire à l'examen (article R. 3120-7 du code des transports) - être titulaire de la catégorie B du permis de conduire libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route ; - être médicalement apte dans les conditions prévues par l'article R. 221-11 du code de la route ; - ne pas avoir fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle de conducteur du transport public particulier de personnes ; - ne pas avoir fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session de l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes.
Conditions pour exercer la profession de conducteur de taxi (article R. 3120-8 du code des transports) Ne pas avoir inscrit au bulletin n° 2 de son casier judiciaire une condamnation définitive pour une des infractions suivantes : - délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ; - conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ; - peine criminelle ou à peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants. Tout conducteur de taxi est titulaire, lors de son entrée initiale dans la profession, d'une attestation de suivi d'une formation de prévention et de secours civiques de niveau 1 délivrée depuis moins de deux ans, ou d'une formation équivalente pour les conducteurs relevant de l'article R. 3120-8-1.

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à la préinscription de l'apprenant à la formation, puis l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en œuvre estimé à 30 jours.

Organisation et fonctionnement de la formation

Durée de la formation :	Durée totale : 48 soirs / 144 heures : - dont 42 soirs / 126 heures pour la préparation aux épreuves théoriques d'admissibilité en présentiel. - dont 6 soirs / 18 heures pour la préparation à l'épreuve pratique d'admission en présentiel.
Horaires :	Soir 19h00-22h00
Mode d'organisation pédagogique :	Présentiel en Inter
Rythme :	En continu ou en discontinu
Nombre de participants maximum :	20
Lieu de formation :	Au centre de formation : 73 rue Nicolas Chorier 38000 GRENOBLE
Tarif (non assujetti à la TVA) :	2 360 € TTC / Stagiaire
Examen d'accès à la profession de conducteur de taxi :	Les sessions d'examens sont organisées par les chambres départementales des métiers et de l'artisanat. La certification est accessible en candidat libre ou à l'issue d'une formation dans un centre agréé par la Préfecture de la Direction de la Sécurité et de la Protection Civile.
Certification visée :	Certification référencée au Répertoire Spécifique (RS) Code : RS5635 Libellé : Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Date d'enregistrement de la certification : 09/12/2021

Objectifs pédagogiques de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

1. Pour la préparation aux épreuves théoriques d'admissibilité :	Durée
A. Maîtriser et savoir appliquer la réglementation professionnelle du transport public particulier de personnes (T3P).	42 soirs 126 heures
B. Savoir gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi	
C. Savoir respecter la sécurité routière en appliquant les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'écoconduite concourant à un transport en sécurité	
D. Développer sa capacité d'expression et de compréhension en langue française en sachant communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport.	
E. Développer sa capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise en sachant dialoguer en anglais avec un client lors d'une mission.	
F. Développer sa connaissance du territoire et de la réglementation locale pour savoir réaliser des courses en appliquant la réglementation locale en vigueur (tarification, etc.)	
G. Maîtriser la réglementation nationale de l'activité de taxi ainsi que la gestion propre de celle-ci pour se conformer à la réglementation spécifique en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion.	
2. Pour la préparation à l' épreuve pratique d'admission :	Durée
A. La sécurité et la souplesse de la conduite et le respect du code de la route : conduire sagement dans le respect du code de la route.	6 soirs 18 heures
B. La qualité de la prise en charge et de la relation client ainsi que la capacité à apporter des informations à caractère touristique : accueillir, prendre en charge le client et ses bagages, apporter des informations à caractère touristique.	
C. Construction du parcours et accompagnement touristique.	
D. La facturation et l'utilisation des équipements spéciaux : procéder à l'encaissement de la course, y compris avec un terminal de paiement, établir une facture ou une note, paramétrer correctement les équipements spéciaux.	

Programme de la formation

1. Pour la préparation aux **épreuves théoriques d'admissibilité** :

A. Maîtriser et savoir appliquer la réglementation professionnelle du transport public particulier de personnes :

1. Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
2. Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
3. Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
4. Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
5. Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
6. Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
7. Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
8. Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
9. Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
10. Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
11. Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
12. Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
13. Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

B. Savoir gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi :

1. Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
 - *Connaître les obligations et documents comptables ;*
 - *Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;*
 - *Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;*
 - *Connaître les principes de l'amortissement.*
2. Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP) ;
 - *Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location gérance.....).*
3. Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
4. Connaître les différentes formalités déclaratives
5. Connaître la composition et le rôle des chambres de métiers et de l'artisanat.
6. Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants et comprendre les principes de cotisations et de prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage.....).

C. Savoir respecter la sécurité routière en appliquant les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'écoconduite concourant à un transport en sécurité :

1. Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
2. Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
3. Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
4. Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
5. Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
6. Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...) ;
7. Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
8. Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
9. Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
10. Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

D. Développer sa capacité d'expression et de compréhension en langue française en sachant communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport

1. Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
2. Comprendre et s'exprimer en français pour :
 - Accueillir la clientèle ;
 - Comprendre les demandes des clients ;
 - Interroger les clients sur leur confort ;
 - Tenir une conversation très neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
 - Prendre congé des clients.

E. Développer sa capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise en sachant dialoguer en anglais avec un client lors d'une mission

1. Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :
 - Accueillir la clientèle ;
 - Comprendre les demandes simples des clients ;
 - Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
 - Tenir une conversation très simple durant le transport ;
 - Prendre congé des clients.

F. Développer sa connaissance du territoire et de la réglementation locale pour savoir réaliser des courses en appliquant la réglementation locale en vigueur (tarification, etc.)

1. Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
 - La région, les départements
 - Les principales routes du département
 - Les châteaux
 - Les curiosités
 - Les hôpitaux et les cliniques
 - Les musées
2. Connaître la réglementation locale en vigueur.
 - Arrêté préfectorale
 - Arrêté des prix
 - Convention locale

G. Maîtriser la réglementation nationale de l'activité de taxi ainsi que la gestion propre de celle-ci pour se conformer à la réglementation spécifique en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion

1. Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
2. Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
3. Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
4. Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ;
5. Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).
6. Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)
7. Connaître la réglementation relative à taxe de stationnement

2. Pour la préparation à l'épreuve pratique d'admission :

A. La sécurité et la souplesse de la conduite et le respect du code de la route : conduire sagement dans le respect du code de la route.

1. Conduire en sécurité et respecter le code de la route
 - *Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (Agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes) ;*
 - *Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;*
 - *Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;*
 - *Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers) ;*
 - *Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;*
 - *Respecter les distances et marges de sécurité ;*
 - *Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;*
 - *Appliquer les principes d'écoconduite.*
2. Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
 - *Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule :*
 - ✓ lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur)
 - ✓ lors des changements de direction (maneuverement du volant, trajectoire)
 - ✓ lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)
 - *Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)*
3. Prise en charge et dépôt des clients et leurs bagages
 - *Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;*
 - *Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse .) ;*
 - *Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...)* ;
 - *Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge.*
 - *Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.*

B. La qualité de la prise en charge et de la relation client ainsi que la capacité à apporter des informations à caractère touristique : accueillir, prendre en charge le client et ses bagages, apporter des informations à caractère touristique.

1. Avoir une présentation générale et attitudes adaptées
 - Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
 - Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
 - Être discret, courtois et respectueux du client.
2. Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé
 - Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
 - Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ; veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...) ;
 - Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
3. Savoir vérifier l'état du véhicule avant et après la prestation
 - Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

C. Construction du parcours et accompagnement touristique.

1. Savoir élaborer et suivre un parcours
 - Elaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
 - Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire et utiliser un plan ou une carte routière) ;
 - Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...) ;
 - Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire ;
 - Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis ;
2. Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques
 - Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêts culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, etc).

D. La facturation et l'utilisation des équipements spéciaux : procéder à l'encaissement de la course, y compris avec un terminal de paiement, établir une facture ou une note, paramétrer correctement les équipements spéciaux.

1. Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.
 - Calculer le prix de la course / de la mission ;
 - Etablir les documents (facture...) ;
 - Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique ;
2. Savoir utiliser les équipements spéciaux des taxis
 - Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur; imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;
 - Connaître la tarification locale applicable ;
 - Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation ;
 - Etablir une facture.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Si vous présentez une situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par e-mail cstg.satis@gmail.com, afin que nous puissions convenir d'aménagements spécifiques éventuels. Nous pouvons aussi, si nécessaire, vous guider sur un réseau de professionnels qui a les compétences et expertises nécessaires pour pouvoir accueillir, accompagner, former ou orienter certains publics.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

Moyens pédagogiques	Support PowerPoint Apports théoriques Circulaires FNAT Arrêtés préfectoraux Exercices pratiques et cas d'école QCM formatifs (papier) Echanges de groupe Lors des cours en présentiel, tout au long du déroulé de la formation, des supports de cours sont remis aux stagiaires
Moyens techniques	Formation en salle équipée de tables et chaises, tableau blanc grand format, photocopieuse, ordinateur, vidéoprojecteur. Simulateur d'équipements spéciaux (lumineux, taximètre, imprimante de reçu). Evaluations de la formation et des acquis via la plateforme ALCHEMER à l'aide des smartphones ou d'ordinateur des stagiaires. Véhicule de TAXI avec équipements spéciaux et doubles commandes pour la partie pratique.
Moyens d'encadrement	Jacky FAVRE Formateur : expertise dans la comptabilité et la fiscalité de la profession de taxi, 37 ans d'expérience en tant que formateur de candidats à la profession de taxi (CNFT, SATIS), Formation de formateur suivi à l'institut supérieur des métiers de Paris, Certificat professionnel de conducteur de taxis, Diplômé de Maître Artisan Taxi, membre du Syndicat des Artisans Taxis Isère Sud. JEAN GALVIN Formateur : 24 ans d'expérience en tant que formateur de candidats à la profession de taxi (CNFT, SATIS), Formation de formateur suivi à l'institut supérieur des métiers de Paris, Certificat professionnel de conducteur de taxis Diplômé de Maître Artisan Taxi, membre du Syndicat des Artisans Taxis Isère Sud. + Fabienne LAFRONTIERE Formatrice : 19 ans d'expérience en tant que formatrice (Anglais, Français) dont 15 ans dans le groupe UNILEVER France. Formatrice freelance à la CCI Nord Isère de Villefontaine. Laurent VOLKART : 3 années d'expérience en animation de formation taxi, Certificat professionnelle de conducteur de taxi. Marc BAUDIES : Certificat professionnelle de conducteur de taxi. <i>(Les CV des formateurs sont annexés à la convention ou au contrat de formation et à la convocation stagiaire)</i>

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution	Feuilles de présences signées des stagiaires et des formateurs par demi-journée
Appréciation des résultats	Test de connaissances avant la formation Évaluation formative à la fin de chaque étape pédagogique Évaluation de satisfaction de la formation par les stagiaires Évaluation de l'acquisition des compétences en fin de formation Attestation individuelle de fin de formation avec niveau d'acquisition Évaluation à froid de la formation en situation de travail quelques mois après.